



CHAMPIONNATS DE FRANCE PARA TENNIS

Phase Finale

Championnats de France Individuels Tennis-Fauteuil

REGLEMENT



A. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Ils comprennent 7 épreuves :

Championnat de France Messieurs 1^{re} série - 6 joueurs (2 poules de 3)

Championnat de France Messieurs 2^e série - 8 joueurs (2 poules de 4)

Championnat de France Messieurs 3^e série - 8 joueurs (2 poules de 4)

Championnat de France Messieurs 4^e série - 8 joueurs (2 poules de 4)

Championnat de France Dames - 6 joueuses (2 poules de 3)

Championnat de France Quad - 4 joueurs (1 poule de 4)

Championnat de France Juniors – de 4 à 6 joueurs en fonction de la sélection de la DTN

B. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Les Championnats de France sont organisés par la FFT ; les modalités d'organisation de chacune des épreuves comme les dates, lieu, montant des indemnités de déplacement, formule sportive... sont définies chaque année par la FFT.

Les Championnats de France se déroulent sur quatre jours, du jeudi au dimanche après-midi, généralement la dernière semaine de juin.

C. SELECTION DES JOUEURS

Le classement de référence pour la sélection aux Championnats de France est celui du mois précédant le déroulement du Championnat, à savoir celui du mois de mai.

Si des joueurs ne peuvent honorer leur sélection, elle est alors proposée aux joueurs des rangs suivants ; à rang égal, on regardera le nombre de tournois joués (le joueur ayant joué le plus de tournois sera sélectionné) ; en cas d'égalité du nombre de tournois joués, on appliquera un tirage au sort.

Les joueurs assimilés ne sont pas sélectionnables.

D. PARTICIPATION DES JOUEURS

1. Les joueurs

Les Championnats sont ouverts aux joueurs Tennis-Fauteuil de nationalité française et licenciés à la Fédération Française de Tennis pour l'année sportive en cours et comportant la mention « compétition autorisée ».

2. Les Wild Card attribuées par la DTN

1 Wild Card peut être attribuée pour chacune des épreuves suivantes : les 1^{res} séries Hommes ; le tableau Dames ; le tableau Quads.

3. Pièces à fournir au Juge-arbitre dès l'arrivée sur le site

- La licence FFT de l'année sportive en cours comportant la mention « compétition autorisée »
- Une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité.

E. DEROULEMENT DES EPREUVES

1. Composition des poules

Les Championnats se déroulent sous forme de poules (poules de 3 ou de 4 joueurs en fonction des épreuves), suivies pour certaines épreuves d'un tableau final.

Les poules sont établies en tenant compte du rang des joueurs au moment de la compétition : on joue toujours avec le dernier rang connu. La liste des joueurs, du rang le plus haut au rang le plus bas, est effectuée.

On applique ensuite la partition par rang, dans l'ordre du rang des joueurs, afin d'équilibrer la composition des poules ; à classement égal, un tirage au sort est réalisé pour placer les joueurs.

Tous les matchs sont disputés, y compris les rencontres de classement.

Afin de pouvoir repêcher des joueurs jusqu'au dernier moment de la compétition (en cas de désistement), la constitution des poules est réalisée et annoncée par le Juge-arbitre lors de la réunion des joueurs, la veille du Championnat.

2. Poules de 3 et tableau final : 1^{res} séries Hommes et Tableau Dames

À l'issue de leur phase de poules, les joueurs classés 3^e jouent la rencontre de classement pour les places 5/6. Les joueurs classés 1^{er} et 2^e sont répartis dans le tableau final de la manière suivante :



- Les gagnants de la ½ finale jouent le titre ;
- Les perdants de la ½ finale jouent la rencontre de classement pour les places 3/4.

3. Poules de 4 et tableau final : 2^e, 3^e et 4^e séries

A l'issue de la phase de poules, 4 matchs sont joués :

- Entre les 1^{ers} de poule qui jouent le titre
- Entre les 2^e de poule pour les places 3/4
- Entre les 3^e de poule pour les places 5/6
- Entre les 4^e de poule pour les places 7/8

4. Poule unique de 4 joueurs : Quad

Une poule de 4 est constituée. A l'issue de la phase de poule :

- Les joueurs classés 1^{er} et 2^e jouent le titre ;
- Les joueurs classés 3^e et 4^e jouent la place 3/4.

5. Format des matchs

Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches. Il n'y a pas de matchs de double.

F. FORFAIT, ABANDON

1. Abandon ou forfait en cours d'épreuve

Si, pour raison médicale (blessure, maladie...) un joueur est obligé d'abandonner le Championnat en cours, celui-ci peut être autorisé à poursuivre la compétition dès le lendemain, à la condition d'avoir obtenu l'avis favorable d'un médecin. La (les) parties(s) non disputée(s) seront enregistrées comme WO.

2. Forfait avant le début de l'épreuve

Tout joueur déclarant forfait avant la constitution des poules sera remplacé, dans la mesure du possible, par un autre joueur, du rang suivant.

3. Forfait après la constitution des poules

Un forfait intervenant après la constitution des poules ne sera pas remplacé.

G. RESULTATS ET CLASSEMENT DES POULES

Le classement des joueurs dans la poule est obtenu par l'attribution de :

- 2 points par partie gagnée, incluant les victoires par victoires par wo ;
- 1 point par partie jouée et perdue ;
- 0 point en cas de défaite par wo.

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs joueurs, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :

- De la différence du nombre de manches gagnées et perdues par chacun d'eux ;
- Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacun d'eux ;
- Enfin, en cas de nouvelle égalité, par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus aux seuls résultats des parties ayant opposé les joueurs à départager, avant un éventuel tirage au sort.

H. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue de tennis réglementaire, conformément à l'article 7 des Règlements Sportifs, est obligatoire (avec au maximum un logo de 13 cm³ et un de 19,5 cm³ par vêtement).

I. FRAIS ET INDEMNITES DES EQUIPES

- Un droit d'engagement d'un montant de 100€ est versé par le joueur à l'organisateur ;
- La FFT verse une indemnité de séjour de 100€ par joueur ;
- La FFT verse une indemnité de déplacement au joueur, à l'issue de l'épreuve, sur la base forfaitaire suivante : 0.07€/Km (depuis le domicile du joueur jusqu'au site de la compétition). L'adresse prise en compte est celle enregistrée par le joueur dans son espace du licencié.

Ces remboursements sont automatiques, il n'y a aucun justificatif à fournir à la FFT.

Il est de la responsabilité de chaque joueur de vérifier l'adresse personnelle qui est indiquée dans son Espace licencié « Mon Espace tennis » (mon-espace-tennis.fft.fr) pour le calcul de ses indemnités kilométriques et l'envoi du chèque correspondant.